

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHIERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK
M. BURLIER à M. PÈBRE
M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à M. GERGAUD
Mme SÉDANO-GRELLETY à Mme DANÈDE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	21
Votants :	28
Date de convocation :	27/06/2023

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUCAUD

DÉLIBÉRATION 2023-07-10 - TRANSFORMATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE ÉDUCATION 22H/SEMAINE À COMPTER DU 22 AOUT 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14;
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une mutation d'un agent titulaire, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (22H/semaine) à compter du 22 août 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C de la filière adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à compter du 22 août 2023 et résumée ci-après :

SITUATION	
NOMBRE	POSTE À CRÉER AU 22 AOÛT 2023
1	Adjoint technique territorial
NOMBRE	POSTE À SUPPRIMER AU 22 AOÛT 2023
1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à compter du 22 août 2023 telle que résumée ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture
016-211601661-20230703-2023_07_10-DE
Reçu le 10/07/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 4 juillet 2023
Monsieur le Maire

